



**TOUT SAVOIR SUR LA
ZONE DE PROTECTION
SPECIALE "LITTORAL SEINO-
MARIN"**

Le réseau Natura 2000, c'est quoi exactement ?

Le **réseau Natura 2000** est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour but de contribuer à **préserver** la diversité biologique sur le territoire et de maintenir ou d'atteindre un état de **conservation favorable** des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire de la faune et de la flore.

Un site Natura 2000 peut être désigné au titre de 2 directives :



Directive Oiseaux



Directive Habitats
Faune-Flore

Le site Natura 2000 "Littoral Seino-Marin"

A ce jour, 43 espèces d'oiseaux fréquentent en grand nombre ces falaises calcaires et l'espace marin qui les bordent, pour s'alimenter, se reposer, voire pour certaines, nicher.

Cette aire marine protégée a donc été désignée au titre de la Directive Oiseaux pour être une **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**, qui s'étend du Cap d'Antifer au Cap d'Ailly jusqu'à 12 milles marins des côtes (22,2km).

Quelques chiffres :

- Superficie : 180 050 ha
- 70 km de linéaire côtier
- 99% marin et 1% terrestre

Les espèces clefs de la ZPS "Littoral Seino-Marin"

Le site a été désigné d'importance internationale pour le goéland marin (*Larus marinus*) et d'importance nationale pour 11 autres espèces d'oiseaux comme par exemple : le Goéland argenté (*Larus argentatus*), la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*) et le Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*).

Au regard de l'utilisation du site par les oiseaux, il est possible de considérer 2 périodes principales : **la nidification et l'hivernage**.

ENJEUX FORTS

Oiseaux nicheurs et hivernants sur site



Fulmar boréal



Mouette tridactyle



Goéland argenté



Grèbe huppé



Goéland marin



Plongeon catmarin



Plongeon arctique

ENJEUX MOYENS

Oiseaux hivernants sur site



Grand cormoran



Fou de bassan

Les **niveaux de responsabilité** de la ZPS pour chaque espèce (enjeux forts et moyens) ci-contre ont été déterminés en appliquant la **méthode de hiérarchisation** élaborée par l'**OFB** et le **GISOM***, utilisant conjointement le niveau de vulnérabilité de chaque espèce (listes rouges UICN), et la part de chaque population nationale fréquentant le site (appelée représentativité).

* Groupement d'Intérêt Scientifique d'Oiseaux Marins

Suivis d'oiseaux

Les suivis scientifiques de la ZPS sont réalisés principalement par le **Groupe Ornithologique Normand (GONm)**. Ils sont réalisés régulièrement, tous les ans à tous les 6 ans selon les espèces.



Le parc éolien en mer de Fécamp, ainsi que les agents du département fournissent également des données supplémentaires lorsqu'ils organisent des inventaires faunistiques et floristiques.

A quoi servent ces données ?

Les données récoltées grâce aux comptages ont permis de diagnostiquer **l'état de conservation** des populations d'oiseaux de la ZPS, puis d'en hiérarchiser les espèces à enjeux prioritaire.

En concertation avec les acteurs du site, cela a permis d'établir des **objectifs à long terme** qui ont pour but de **maintenir voire de restaurer** les populations nicheuses et hivernantes, et de **restaurer et protéger** les capacités d'accueil du site (zone alimentation, de repos, de reproduction).

Les activités marines et terrestres sur la ZPS

De nombreuses activités sont présentes au sein du site ou à proximité comme la pêche professionnelle et de loisir, le transport maritime, les activités portuaires, l'éolien en mer et terrestre, les plongées, les randonnées, les activités nautiques, aériennes et terrestres,...



Toutes ces activités peuvent générer des apports de déchets, de la pollution, des nuisances sonores et lumineuses ou encore une **perturbation** voire une **altération des habitats**. Il est donc impératif de les gérer de façon **durable**, afin de préserver au mieux les enjeux du site.

Répartition des couples nicheurs en 2019



* Cercles proportionnels aux nombres de couples

Pour plus d'informations, consultez le tome 1 du document d'objectifs disponible sur notre site internet réseau manche mer du nord !

Objectifs et mesures de gestion du site

Une **mesure de gestion** est une mesure à mettre en œuvre afin d'**atteindre les objectifs** préalablement définis. Ces mesures permettent de répondre aux objectifs de la directive «Oiseaux», en cohérence avec les autres politiques marines environnementales. Au sein du site, 16 mesures de gestion ont été mises en place. Les mesures ont été regroupées en 5 thèmes. Vous retrouverez ici un exemple de mesure de gestion par grande thématique :



Schéma simplifié des mesures de gestion par thématique

Qu'est ce que la charte Natura 2000 ?

Il s'agit d'une **démarche volontaire** et **participative** des acteurs locaux. Elle permet à l'adhérent de marquer un acte fort d'engagement pour la **protection de la biodiversité** au sein du réseau Natura 2000. Déclinée en plusieurs bonnes pratiques, les adhérents mettent en place ces engagements à leurs niveaux (associations, professionnels, particuliers).

Qui peut adhérer à la charte ?

Tout le monde peut adhérer à la charte ! La durée de l'adhésion est de 5 ans renouvelable. Elle permet à l'adhérent de mettre en œuvre les **bonnes pratiques de gestion** et de **communiquer** sur son adhésion et sa participation à la démarche Natura 2000.

Une charte Natura 2000 contient 3 types de souscriptions, ayant chacune des modalités différentes :

- **Bonnes pratiques** : Engagements de bonnes pratiques généraux et Recommandations de bonnes pratiques générales
- **Engagements spécifiques** (dits « Loi Warsmann »)

L'adhésion se fait auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) de Seine Maritime dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.





Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

Délégation de façade maritime Manche Mer du Nord

4 rue du Colonel Fabien
BP 34
76083 Le Havre Cedex

www.ofb.gouv.fr



@ofbiodiversite



Rédaction et conception : Léa Mathieu-Daudé

© Illustrations : Camille Dégardin / Office français de la biodiversité - © Photos : Benjamin Guichard, Léa Mathieu-Daudé, Laurie Commenge, Sylvain Dromzée, Sophie Poncet, Mickaël Buanic, Livier Schweyer, Stéphane Beillard, David Laffitte, Sylvain Dromzée, Florent Goulo / Office français de la biodiversité